

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 157

présenté par

M. Cinieri, M. Masson, Mme Bassire, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Au 7°, après le mot : « thermique », sont insérés les mots : « performante et globale destinée à réaliser en priorité, dans un laps de temps donné, les travaux permettant de garantir une réduction maximale des émissions de gaz à effet de serre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur du bâtiment a dépassé de 22,7 % en 2017 ses émissions de Gaz à effet de serre par rapport à la trajectoire assignée par la stratégie nationale bas carbone.

Afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050 et alors que le secteur de la construction émet d'ores et déjà 27 % du total des émissions de gaz à effet de serre en France, il est impératif de mettre en œuvre une politique de rénovation thermique ambitieuse.

A cette fin il est obligatoire de réaliser en priorité les travaux permettant de réduire de manière drastique les émissions de gaz à effet de serre.